



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC  
DU RÈGLEMENT 2026-560 DE LA VILLE DE PASPÉBIAC  
AFIN D'ACTUALISER LE CODE D'ÉTHIQUE  
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-514**

En vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »)*, le conseil municipal doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

La Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi no 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la Ville de Paspébiac.

Les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées.

Le présent code s'applique à tout membre du conseil municipal de la Ville de Paspébiac entre autres :

- De prévoir les principales valeurs de la Ville de Paspébiac en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme.

Un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026 et le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 26 mars 2026. Le Règlement 2026-560 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil le 13 avril 2026, 19 h à la salle multifonctionnelle du Centre culturel.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la ville de Paspébiac aux heures normales de bureau. Veuillez communiquer avec le greffier par courriel pour ce faire :

[greffe@villepaspebiac.ca](mailto:greffe@villepaspebiac.ca)

Donné à Paspébiac, ce 31<sup>e</sup> jour de mars 2026.

Daniel Langlois | Directeur général et greffier

